

Programme de retraite anticipée, de retraite graduelle ou de rétention

Le dépôt de la partie patronale contient également une demande visant à modifier, de manière substantielle, l'article 52 de la convention. Entre autres :

- Faire passer l'âge minimum d'admissibilité au programme **de 55 à 60 ans**.
- Montant forfaitaire (ou % de salaire durant la retraite graduelle) calculé en fonction du nombre d'années de participation au régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) plutôt qu'en fonction de l'âge comme c'est actuellement le cas.

Autres demandes

Plusieurs autres demandes ont également été déposées par la partie patronale. Par exemple :

- Création d'une ligne de promotion dans la classe Bureau dont l'octroi serait fait par compétences (rappelons que notre demande initiale était la création de lignes de promotion allant du groupe Bureau au groupe professionnel);
- Diminuer les avantages pour le temps supplémentaire et la prime du dimanche;
- Encadrer le passage du groupe Métier vers le groupe Bureau;

Où en sommes-nous?

Cinq rencontres avec la partie patronale ont eu lieu depuis l'assemblée générale du 12 janvier dernier. Les discussions vont bon train et portent sur le bloc 1 « Dotation et mobilité interne ». Nous espérons pouvoir trouver prochainement un terrain d'entente. Pour nous aider, votre mobilisation est essentielle. Plus elle sera visible et forte, plus nous pourrons marquer des points et avancer rapidement dans le processus de négociation.

Tous ensemble, travaillons solidairement pour que la prochaine négociation soit un succès!



Tyna Bériault



Mathieu Dulude



Gaston Dumas



Christine Labonville

Travaillent pour nous!



Nouvelles de vos comités

La mobilisation

La mobilisation, au sens large, est « l'action de mettre en jeu des forces (ressources), y faire appel et les réunir en vue d'une action commune ». La mobilisation accroît l'appartenance et la prise de conscience du pouvoir que nous avons tous dans notre propre communauté.

L'union fait la force!

La mobilisation n'est pas une fin en soi. Elle est un outil multiplicateur au service de la communauté, autour d'une cause collective. **NOUS SOMMES** cette force nécessaire à l'atteinte de notre objectif commun.

Nous sommes l'ÉTS.

Nous sommes le personnel de soutien.

Nous sommes les membres qui travaillent sous une lourde charge de travail.

Nous sommes les membres qui travaillent sous une contrainte de rendement excessive.

Notre cause commune est d'épauler notre comité de négociation dans notre démarche en vue d'améliorer nos conditions de travail, nos avantages sociaux et notre rémunération.

- Si nous voulons plus de reconnaissance!
- Si nous voulons plus de respect!
- Si nous voulons une meilleure rémunération!
- Si nous voulons que l'accomplissement de notre travail soit plus agréable!

L'amélioration de nos conditions commence par notre mobilisation!

Notre comité de mobilisation,



Rigoberto Avelar



Olivier Dubreas



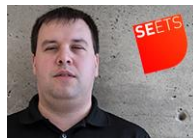
Bruno Bussièrès



Yann Drouin



Jean-Édouard Jean-Baptiste



Pascal Paré



Véronique Rémillard



Manon Tousignant



Comité des délégués sociaux

Un délégué social, c'est quoi?1

Nous sommes des membres de notre section locale participant à la vie syndicale. Notre implication privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles **et ce, en toute confidentialité**. Cette entraide est basée sur l'écoute en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

L'aide offerte porte, par exemple, sur des problèmes liés à la toxicomanie, à la famille, à la santé mentale, à l'endettement, ainsi qu'à bien d'autres situations vécues par nos membres. Pour nous, l'important est de répondre aux besoins de notre milieu. Nous avons tous suivi une formation de base pour développer nos habiletés d'écoute, faire de la prévention et connaître les ressources disponibles.

À l'ÉTS, nos délégués sociaux sont :



[Tyna Bériault](#)
Poste 8572
Bureau A-0812



[Patrick Gamache](#)
Poste 7166
Bureau A3190,8



[Bruno Bussièrès](#)
Poste 8568
Bureau A-3493



[Sylvie Montbleau](#)
Poste 7564
Bureau A-3824

- Notre **objectif** : Assurer le mieux-être de nos membres
- Notre **rôle** :
 - l'écoute
 - le soutien
 - l'accompagnement
 - la prévention
 - la référence

Une difficulté personnelle affecte votre qualité de vie au travail ? Vous recherchez de l'aide dans votre milieu, dans le respect et la confidentialité ? N'hésitez pas à nous contacter.

Le SEÉTS, notre syndicat !



Comité d'évaluation

Dossiers soumis depuis la nouvelle structure (avril 2015)

Nombres de dossiers	Groupe touché
13 dossiers	Groupe bureau & métiers et services
6 dossiers	Groupe technique
4 dossiers	Groupe professionnel
Total : 23 dossiers dont : <ul style="list-style-type: none">• 11 demandes de groupe (dont 2 totalisant environ 80 personnes)• 1 officialisation de fonction• 7 dossiers fermés	



Olivier Dubreas



Mathieu Dulude
(par intérim)



Marie-Ève Robitaille

Travaillent pour nous!

Le saviez-vous?

Assurances collectives : congé sans solde et liste de disponibilité

Vous êtes employé(e) de l'ÉTS et êtes couvert par le régime d'assurances collectives de l'École. Qu'arrive-t-il si vous prenez un congé sans solde ou êtes sur la liste de disponibilité?

Réponse :

Dans ces deux cas, comme vous êtes toujours en lien d'emploi avec l'ÉTS et admissible à un régime privé, et que la participation à l'assurance médicaments privée (collective) est obligatoire en vertu de la RAMQ, **vous devez conserver votre couverture et assumer votre part de la prime, ainsi que celle de l'Employeur.**

Toutefois, si l'employeur de votre conjoint(e) offre une assurance collective, vous pouvez être exempté d'adhérer à celle de l'ÉTS en vous assurant avec celle de son ou sa conjoint(e).

>> [Consulter la page d'information de la RAMQ](#)

>> [Référence UQ](#)



À inscrire à votre agenda



**OPÉRATION
POLOS NOIRS**

MAINTENANT TOUS LES JEUDIS!

**JE SUPPORTE MON COMITÉ DE NÉGO
JE PORTE MON POLO**

**L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS
COMMENCE PAR NOTRE MOBILISATION!**

Pour questions et commentaires, nous joindre :

Local syndical B-3424
514 396-8800, poste 7914
scfp3187@etsmtl.ca

Politique éditoriale

Les nouvelles de la section locale
seront privilégiées.

Conditions de publication : les textes
et illustrations doivent :

- être d'intérêt syndical minimal
- être libre de tout propos agressif, raciste, sexiste, homophobe ou méprisant
- ne pas porter atteinte à la vie privée ou à l'intégrité d'une personne

Tout article ou texte nettement antisyndical ou propre à soulever la polémique parmi nos membres ou avec la partie patronale ne sera pas publié. Vous pouvez toutefois faire parvenir vos commentaires et préoccupations par courriel au SEÉTS.

L'usage du masculin a uniquement pour but d'alléger le texte.

Merci à tous les collaborateurs

Responsable de l'@lisé
[Christine Labonville](mailto:Christine.Labonville@etsmtl.ca)